



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 31 août 2020 à 19 h 00, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS PHYSIQUEMENT DANS LA SALLE DU CONSEIL :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Est également présente physiquement dans la salle du conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière: M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents physiquement forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée et sont autorisés à prendre part aux débats, à délibérer et à voter.

L'assemblée publique est enregistrée et diffusée en direct sur le site Facebook de la Ville de Danville. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Ville de Danville.

En raison des dispositions émises par les décrets gouvernementaux, aucune personne du public n'assiste à la séance du conseil municipal et la séance est tenue à huis clos.

MOT D'OUVERTURE

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, offre ses condoléances et celles de la Ville de Danville à la famille de monsieur Jean-Luc Giard, décédé subitement vendredi dernier, suite à un grave accident.

BONS COUPS DU MOIS:

Sans objet.

277-2020

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé :
L'ordre du jour se lit comme suit :

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

MOT D'OUVERTURE :

BONS COUPS DU MOIS :


ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2.0 **PROCÈS-VERBAUX**



No de résolution
ou annotation

2.1	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 2020	Annexe 2.1
3.0	<u>ADMINISTRATION FINANCE</u>	
3.1	Adoption de la liste des comptes à payer au 31 août 2020	Annexe 3.1
3.2	Adoption de la liste des chèques émis au 31 août 2020	Annexe 3.2
4.0	<u>ADMINISTRATION DIVERS</u>	
4.1	Programme d'aide financière pour les infrastructures de loisirs en plein air pour aînés - Détermination du projet et Dépôt d'une demande – Autorisation	
4.2	Comité Anglophone – Désignation du membre jeunesse	
4.3	Comité numérique – Désignation des membres	
5.0	<u>ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</u>	
5.1	Employé numéro 013 - Fin du congé sans solde et non-retour	Annexe 5.1
5.2	Politique de prévention du Harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail – Adoption	Annexe 5.2
5.3	Mandat FQM – Éthique et déontologie – Autorisation	Annexe 5.3
<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>		
6.0	<u>TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</u>	
6.1	Vérification de capacité en eau potable – Réseau Asbestos – Branchements rue Pinard et étude du réseau	
6.2	Vérification de la possibilité de desservir le Domaine Boudreau	
6.3	Plateaux sportifs – Réfection de clôtures – Autorisation	Annexe 6.3
6.4	Lignage des passages piétonniers – Autorisation	
6.5	Secteur Burbank – Raccordements illicites – Station de pompage – Modification	Annexe 6.5
6.6	Chemin des Canadiens et rue Water (partie) – Mandat de pulvérisation - Autorisation	
7.0	<u>URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</u>	
8.0	<u>SERVICE INCENDIE</u>	
8.1	Pompier – Embauche – Matthiew Normandin	Annexe 8.1
8.2	Employé numéro 0286 - Démission	Annexe 8.2
8.3	Dépôt du rapport du service incendie – Juillet 2020	Annexe 8.3
9.0	<u>DEMANDES DIVERSES</u>	
9.1	Cooptel – Demande de consentement municipal – Chemin Denison et Chemin Hébert Information	Annexe 9.1
9.2	Ravir – Colonne Morris – Droit de regard sur les œuvres – Autorisation	Annexe 9.2
9.3	Fondation Papillon – Demande d'aide financière – Information	Annexe 9.3
9.4	Cours de mise en forme – Autorisation de poursuite	Annexe 9.4
9.5	Parc Smith – Réaménagement du monument Sennett – Autorisation d'achat	Annexe 9.5
<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>		
10.0	<u>CORRESPONDANCE</u>	
10.1	Remise de la Cour municipale – 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2019	Annexe 10.1
10.2	Dispositifs de sécurité pour les véhicules à benne basculante - Information	Annexe 10.2
10.3	Cogesaf – L'eau comme levier de prospérité pour nos régions	Annexe 10.3
10.4	Copernic – Film promotionnel – Projets en lien avec la gestion de l'eau	Annexe 10.4
10.5	Rivières de lumières – Invitation – Information	Annexe 10.5
10.6	Déménagement de l'écocentre – Information	Annexe 10.6
10.7	MAMH – Dotation spéciale non récurrente – TVQ – Information	Annexe 10.7
11.0	<u>RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</u>	
12.0	<u>VARIA</u>	
12.1	Gestion des demandes et plaintes – Rappel	
13.0	<u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u>	
13.1	Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 14 septembre 2020 à 19 heures	
13.2	Patrimoine Danville – Circuit piétonnier	
13.3	Loisirs – Parcours d'exercices	
13.4	Symposium des Arts de Danville – Évènement les 5 et 6 septembre 2020	
13.5	Semaine de la Culture – Évènements Danville -18 septembre 2020	
13.6	STC des Sources – Sortie à Victoriaville – 4 septembre 2020	
<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>		
<u>MOT DE FERMETURE</u>		
<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>		

ADOPTÉE

 <p>No de résolution ou annotation</p> <p>278-2020</p> <p>278-A-2020</p>	<p>2.0 PROCÈS-VERBAUX</p> <p>2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 mai 2020</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 mai 2020;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 mai 2020 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> <p>Madame Nathalie Boissé demande d'annuler la résolution numéro 173-2020 incluse au procès-verbal venant d'être adopté.</p> <p>Attendu que la résolution numéro 173-2020 fut adoptée le 25 mai 2020;</p> <p>Attendu que l'assemblée publique de l'assemblée fut diffusée sur le web;</p> <p>Attendu que le procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 2020 vient d'être approuvé par les membres du conseil avec la résolution numéro 173-2020;</p> <p>Attendu que nous avons été informés de l'absence de toute soumission ou divulgation de prix de la part de la compagnie Sanyvan;</p> <p>Attendu qu'il y a absence d'autres soumissions en ce sens;</p> <p>Pour ces motifs, madame Nathalie Boissé propose l'annulation de cette résolution. Monsieur Jean-Guy Dionne seconde Madame Nathalie Boissé demande le vote.</p> <p>Tous sont en faveur d'annuler la résolution numéro 173-2020. La résolution numéro 173-2020 est donc annulée</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>279-2020</p>	<p>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</p> <p>3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 août 2020</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du Conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 177 129.81 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>280-2020</p>	<p>3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 31 août 2020</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 31 août 2020 transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre; Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des chèques émis au 31 août 2020 telle que soumise au montant de 34 341.95 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> <p><u>Certificat de disponibilité budgétaire</u></p> <p>Je, soussignée secrétaire-trésorière de la Ville de Danville, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de l'ensemble des comptes de la ville de Danville au 31 août 2020.</p> <p>_____</p> <p>Josée Vendette, secrétaire-trésorière</p>



No de résolution
ou annotation

281-2020

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

4.1 Programme d'aide financière pour les infrastructures de loisirs en plein air pour aînés – Détermination du projet et dépôt d'une demande - Autorisation

CONSIDÉRANT l'appel de projets reçu dans le cadre du Programme d'aide financière pour les infrastructures de loisirs en plein air pour les aînés;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les membres du conseil pour le choix d'un projet;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent procéder à l'installation d'exerciseurs au Domaine Plein Air afin de permettre aux résidents de ce secteur de bénéficier d'infrastructures en loisirs plus modernes et adaptées;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent resoumettre le projet d'ascenseur au Centre Mgr Thibault;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible dans le cadre du Programme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à déposer un projet d'achat et d'installation d'exerciseurs au Parc Plein Air dans le cadre du programme d'aide financière pour les infrastructures de loisirs en plein air pour aînés.

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner suite à la demande d'aide financière et à la réalisation du projet si la demande est acceptée.

ADOPTÉE

282-2020

4.2 Comité Anglophone – Désignation du membre jeunesse

CONSIDÉRANT la mise sur pied du Comité anglophone de la Ville de Danville et la désignation des membres du comité par la résolution numéro 260-2020 adoptée le 13 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'il restait à désigner le membre jeunesse;

CONSIDÉRANT la proposition effectuée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

DE DÉSIGNER monsieur Brydon Rodd comme membre jeunesse pour siéger au sein du comité anglophone de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

283-2020

4.3 Comité numérique – Désignation des membres

CONSIDÉRANT la reprise des travaux du comité numérique de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les membres du comité et de remplacer les membres ayant quitté;


CONSIDÉRANT les propositions effectuées par madame Nathalie Boissé, en charge de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

DE DÉSIGNER mesdames Nathalie Boissé, Ginette Pinard et Chantal Dallaire et messieurs Gilles Vachon, Guy Charles Annotte et Enzo Marceau comme membres du comité numérique de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>5.1 Employé numéro 013 – Fin du congé sans solde et non-retour</p> <p>CONSIDÉRANT le congé sans solde octroyé à l'employé numéro 013 par la résolution numéro 250-2019 en date du 12 août 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce congé sans solde se termine;</p> <p>CONSIDÉRANT l'avis transmis par l'employé à l'effet qu'il ne reviendra pas à l'échéance de son congé sans solde, mais qu'il lui fera plaisir de continuer à collaborer avec le personnel de la Ville de Danville;</p> <p>Le conseil prend acte de la démission de l'employé numéro 013 en date de ce jour.</p>
	<p>5.2 Politique de prévention du Harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail – Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT l'obligation légale pour les employeurs de se doter d'une Politique de prévention du Harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail telle qu'imposée par l'article 81.19 de la Loi sur les Normes du travail;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville n'avait pas de politique spécifique sur le sujet, mais disposait d'articles pour prévenir le harcèlement, l'incivilité et la violence au travail dans ses politiques de travail, ses conventions collectives et ses recueils de conditions de travail du personnel-cadre;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est requis de ce faire;</p> <p>CONSIDÉRANT le modèle proposé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en collaboration avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);</p> <p>CONSIDÉRANT le temps d'étude demandé par madame Nathalie Boissé et monsieur Michel Plourde;</p> <p>Il est convenu de reporter ce point en atelier de travail.</p>
<p>284-2020</p>	<p>5.3 Mandat FQM – Éthique et déontologie – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'intervention formulée par la directrice générale au nom des employés municipaux;</p> <p>CONSIDÉRANT que la Ville de Danville est membre de la FQM;</p> <p>CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;</p> <p>CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville de Danville de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnelles de ce service fixés pour l'année 2020 sont de 125\$ à 175\$</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Simon Chênevert, Appuyée par monsieur Daniel Pitre,</p> <p>QUE la Ville de Danville mandate le service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs alors en vigueur.</p> <p>Madame Ginette Pinard demande le vote.</p> <p>Pour : Les conseillers Jean-Guy Laroche, Daniel Pitre et Simon Chênevert de même que la conseillère Ginette Pinard.</p> <p>Contre : le conseiller Jean-Guy Dionne et la conseillère Nathalie Boissé.</p> <p>La proposition est donc adoptée. Suite à cette adoption, monsieur le Maire, Michel Plourde, appose son droit de veto à l'égard de cette décision sous motif que la résolution fut envoyée après le délai de 72 heures, soit quelques heures avant l'assemblée publique et que ce point n'a pas été discuté en atelier de travail. L'effet de l'apposition de ce droit de veto reporte la prise de décision à la prochaine assemblée.</p>



No de résolution
ou annotation

285-2020

QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Vérification de capacité en eau potable et égout – Réseau Asbestos – Branchement rue Pinard et étude du réseau

CONSIDÉRANT les demandes formulées par les citoyens du Domaine Pinard pour être raccordés au réseau d'eau potable et d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QUE le seul raccordement possible est par le biais du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE certaines résidences du secteur sont déjà branchées au réseau d'Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications doivent être effectuées entre les responsables des travaux publics des deux villes pour voir les modalités et les coûts d'une telle desserte;

CONSIDÉRANT QU'au-delà des vérifications précédemment décrites, des études plus approfondies devront être demandées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER la directrice générale et le coordonnateur des travaux publics pour rencontrer les représentants de la Ville d'Asbestos pour entreprendre les discussions relatives à cette éventuelle desserte.

D'IMPLIQUER monsieur le Maire, Michel Plourde et monsieur le conseiller Jean-Guy Laroche, respectivement responsable des dossiers aqueduc et égout et voirie au sein du conseil municipal.

ADOPTÉE

286-2020

6.2 Vérification de la possibilité de desservir en eau potable et égout le Domaine Boudreau

CONSIDÉRANT les demandes formulées par les citoyens du Domaine Boudreau pour être raccordés au réseau d'eau potable et d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QUE le seul raccordement possible est par le biais du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications doivent être effectuées entre les responsables des travaux publics des deux villes pour voir les modalités et les coûts d'une telle desserte est possible;

CONSIDÉRANT QU'au-delà des vérifications précédemment décrites, des études plus approfondies devront être demandées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER la directrice générale et le coordonnateur des travaux publics pour rencontrer les représentants de la Ville d'Asbestos pour entreprendre les discussions relatives à cette éventuelle desserte.

D'IMPLIQUER monsieur le Maire, Michel Plourde et monsieur le conseiller Jean-Guy Laroche, respectivement responsable des dossiers aqueduc et égout et voirie au sein du conseil municipal.

ADOPTÉE

287-2020

6.3 Plateaux sportifs – Réfection des clôtures - Autorisation

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale pour procéder à la réfection de plusieurs clôtures à la piscine, au terrain de balle et au centre Mgr Thibault;

CONSIDÉRANT QUE la réfection des clôtures de la piscine permettront notamment de donner accès aux toilettes de la piscine aux usagers des jeux d'eau et du skate parc;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ce projet est en partie financé par le projet FDT 2019-80 Toilettes publiques;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour ce faire au montant de 6 814.37 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à donner le mandat de réfection des clôtures à InterClôtures Bois-Francs suivant les soumissions reçues au montant de 6 814.37 \$.

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer d'autres petits correctifs sur les clôtures existantes suivant les discussions tenues en atelier de travail.

ADOPTÉE

288-2020

6.4 Lignage des passages piétonniers – Autorisation

CONSIDÉRANT la proposition effectuée par la directrice générale de faire ligner les passages piétonniers de la Ville de Danville avant le début des classes;

CONSIDÉRANT QU'il est trop tard en saison pour justifier d'autres travaux de lignage, mais que ceux-ci devront être planifiés pour le printemps 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à donner un contrat de lignage pour les passages piétonniers de la Ville de Danville jusqu'à concurrence de 3 000 \$.

ADOPTÉE

289-2020

6.5 Secteur Burbank – Raccordements illicites – Station de pompage – Modification

Madame la directrice générale indique qu'elle souhaitait modifier la résolution numéro 173-2020 pour être autorisée à tenir des tests de couleur pour répondre aux interrogations des ingénieurs dans le dossier de la desserte du secteur Burbank quant aux raccordements illicites.

VU l'annulation de la résolution numéro 173-2020 lors de la présente assemblée, la modification souhaitée ne pourra se faire.

Suite aux explications données à l'effet que SAnyvan nous indique que les tests de fumée ne sont pas la solution à notre problématique mais plutôt des tests de couleur;

CONSIDÉRANT la soumission de Groupe ADE Estrie inc faisant état d'un prix estimé de 2 200 \$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne,
Secondé par monsieur Simon Chênevert,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Groupe ADE Estrie Inc. pour tenir des tests de couleurs afin de déterminer les branchements illicites sur le réseau d'égout sanitaire desservant le secteur Burbank, le tout suivant l'estimé produit le 26 août 2020.

ADOPTÉE

6.6 Chemin des Canadiens et rue Water (partie) – Mandat de pulvérisation – Autorisation

La directrice générale demande de reporter ce point puisque le fournisseur qu'elle devait rencontrer aujourd'hui à ce sujet a été retenu sur un autre chantier. Le but de ce dossier est d'obtenir un prix pour pulvériser la section d'asphalte endommagée sur le rang des Canadiens, ramenant ce dernier en gravier, ce qui facilitera l'entretien et d'améliorer la rue Water en pulvérisant et pavant la section comprise entre la lumière des serres Savoura et le garage municipal, soit la section où il n'y a aucun réseau, qui devra être refait éventuellement.

Monsieur le Maire explique les travaux prévus éventuellement sur la rue Water quant aux réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Le point est donc reporté.

Les points 6.7, 6.8 et 6.9 sont ajoutés séance tenante à la demande de la conseillère Ginette Pinard.



No de résolution
ou annotation

290-2020

6.7 Incendie – Discussion avec la Ville d’Asbestos – Fusion Service Incendie

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’entamer des discussions avec la Ville d’Asbestos pour la fusion ou la mise en commun des Services d’incendie;

CONSIDÉRANT QU’Il y a lieu d’impliquer le Service d’incendie;

Il est proposé par madame Ginette Pinard,
Secondé par monsieur Jean-Guy Laroche,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la directrice générale pour tenir des discussions à ce titre avec la Ville d’Asbestos.

Monsieur Simon Chênevert indique avoir eu des discussions à ce sujet avec monsieur Alain Roy, directeur du Service d’incendie de Danville et que le service souhaite poursuivre les discussions sur ce sujet avec la Ville d’Asbestos.

DE MANDATER un comité pour travailler le sujet composé de monsieur Alain Roy, directeur du service incendie, monsieur le conseiller Simon Chênevert, madame la directrice générale et monsieur le Maire, Michel Plourde.

ADOPTÉE

291-2020

6.8 Loisirs – Discussion avec la Ville d’Asbestos – Programmation commune et complémentaire

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’entamer des discussions avec la Ville d’Asbestos pour voir la pertinence et les possibilités de créer une programmation de loisirs commune et/ou complémentaire;

Il est proposé par monsieur Simon Chênevert,
Secondé par madame Nathalie Boissé,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la directrice générale pour entamer les discussions à ce titre avec la Ville d’Asbestos.

DE MANDATER un comité pour travailler le sujet composé de madame Chantale Dallaire, madame la conseillère Nathalie Boissé, madame la directrice générale et monsieur le Maire, Michel Plourde.

ADOPTÉE

292-2020

6.9 Eau potable – Hygiène du milieu – Discussion avec la Ville d’Asbestos – Partage des ressources humaines

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’entamer des discussions avec la Ville d’Asbestos pour voir la pertinence et les possibilités de partager les ressources humaines des deux villes en matière d’eau potable et d’hygiène du milieu;

Il est proposé par monsieur Daniel Pitre,
Secondé par monsieur Jean-Guy Dionne,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la directrice générale pour tenir les discussions à ce titre avec la Ville d’Asbestos.

DE MANDATER un comité pour travailler le sujet composé de monsieur le conseiller, Jean-Guy Laroche, madame la directrice générale et monsieur le Maire, Michel Plourde.

ADOPTÉE

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

Aucun point n’est traité à ce titre.


8.0 SERVICE INCENDIE


293-2020


8.1 Pompier – Embauche – Matthiew Normandin

CONSIDÉRANT le besoin de main-d’œuvre au sein du service d’incendie de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de monsieur Matthiew Normandin;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>Il est proposé par monsieur Simon Chênevert, Secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, ET RÉSOLU</p> <p>D'EMBAUCHER monsieur Matthiew Normandin à titre de pompier de la Ville de Danville. ADOPTÉE</p>
	<p>8.2 Employé numéro 0286 – Démission</p> <p>CONSIDÉRANT le manque de disponibilité de l'employé numéro 0286 pour continuer d'œuvrer au sein du Service d'incendie de Danville;</p> <p>Les membres du conseil prennent acte de la démission de l'employé numéro 0286.</p>
	<p>8.3 Dépôt du rapport du service d'incendie – Juillet 2020</p> <p>Le directeur du Service d'incendie de la Ville de Danville dépose son rapport mensuel pour le mois de juillet 2020. Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>9.0 DEMANDES DIVERSES</p> <p>9.1 Cooptel – Demande de consentement municipal – Chemin Denison et Chemin Hébert - Information</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil que Cooptel a déposé une demande de consentement municipal pour être autorisé à déployer le réseau FTTH en bordure et en traverse du chemin Denison et du chemin Hébert.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>294-2020</p>	<p>9.2 Ravir – Colonne Morris – Droit de regard sur les œuvres - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec Ravir pour la mise en place d'une colonne Morris au parc Smith suite à l'adoption de la résolution numéro 191-2020 en date du 8 juin 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'ajout formulée par les artistes impliqués au projet pour avoir un droit de regard sur les œuvres affichées sur cette colonne Morris;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la colonne est peinte par lesdits artistes;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ACCEPTER la demande d'ajout formulé par RAVIR au nom des artistes réalisant les œuvres sur la colonne Morris sise au Parc Smith.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à signer l'addenda proposé.</p> <p>ADOPTÉE</p>
	<p>9.3 Fondation Papillon – Demande d'aide financière - Information</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil d'une demande d'aide financière déposée par la Fondation Papillon. Comme le Camp Papillon n'est pas situé sur le territoire de la Ville de Danville, la Ville sursoit à la demande d'aide financière. Elle tient par ailleurs à souligner la pertinence du projet présenté et félicite l'organisme en conséquence.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>295-2020</p>	<p>9.4 Cours de mise en forme – Autorisation de poursuite des activités</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition déposée par madame Chantale Dallaire, chargée des communications et de projets de la Ville de Danville à l'effet de poursuivre les cours de mise en forme dispensés aux personnes aînées sur les exercices de la Ville de Danville pour autant que ces cours se financent par les frais d'inscription;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce projet est bien accueilli et répond aux besoins de plusieurs personnes aînées du territoire;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les cours se financent facilement;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé,</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la poursuite des cours de mise en forme dispensés aux personnes aînées sur les exercices de la Ville de Danville tant et aussi longtemps que ces cours se financent par les frais d'inscription et qu'ils seront en demande.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>9.5 Parc Smith – Réaménagement du monument Sennett – Autorisation d'achat</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'installation de la colonne Morris au parc Smith génère des réaménagements dudit parc;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition effectuée par la directrice générale;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour installer le monument Sennett, il serait recommandé de surélever ledit monument sur un bloc de granit et/ou de ciment;</p> <p>PUISQUE des discussions doivent être tenues, ce point est reporté au prochain atelier.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Jean-François Girardin demande pourquoi la résolution numéro 173-2020 était annulée. Monsieur le Maire explique qu'il n'y avait pas eu dépôt de soumission donc vu qu'il n'y avait pas de dépôt, la résolution devenait caduque.</p> <p>Les gens ont souligné le problème avec le son, mais le tout semble être corrigé.</p>
	<p>10.0 CORRESPONDANCE</p> <p>Le Maire, Michel Plourde et la directrice générale résument le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté, notamment le point 10.1 concernant les remises de la Cour municipale d'Asbestos, le point 10.2 quant à la conformité des véhicules des travaux publics quant à la nouvelle exigence de benne basculante et le point 10.7 où le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation confirme le versement d'une dotation spéciale de fonctionnement de 33 343 \$ dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes.</p> <p>11 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>Aucun rapport n'est déposé.</p>
	<p>12 VARIA</p> <p>12.1 – Gestion des demandes et des plaintes - Rappel</p> <p>La directrice générale informe les citoyens que les demandes et les plaintes doivent être adressées à la Ville de Danville soit par courriel, par voie téléphonique ou sur le site internet de la Ville de Danville.</p> <p>Les employés ne suivent pas Facebook de façon assidue donc il est toujours risqué de formuler vos demandes par les médias sociaux dont la page Facebook « Danville en action » car la Ville de Danville ne gère pas cette page.</p> <p>13 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>La prochaine assemblée sera lundi, le 14 septembre 2020 à 19 heures.</p> <p>Monsieur Simon Chênevert rappelle que les gens ont jusqu'à minuit ce soir pour compléter le parcours d'exercices mis en place par la Ville de Danville et s'inscrire au concours.</p> <p>Le Symposium des Arts de Danville tiendra un événement les 5 et 6 septembre 2020, lequel tiendra compte des mesures mises en place dans le cadre de la pandémie COVID.</p> <p>La STC des Sources effectuera sa prochaine sortie à Victoriaville le 4 septembre 2020.</p> <p>Madame Ginette Pinard annonce la livraison de l'immeuble construit par la Corporation de développement économique de Danville Inc. pour l'accueil de l'entreprise EddyNet Inc. Monsieur Simon Chênevert remercie monsieur Martin Lafleur, commissaire industriel, la directrice générale et les employés pour leur collaboration pour assurer la livraison du projet.</p> <p>Madame Nathalie Boissé rappelle que les gens pourront participer à la visite éclair du 51, rue Crown à compter de 16h30, le 18 septembre 2020.</p>

 No de résolution ou annotation	QUESTIONS DES CITOYENS Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.
	MOT DE FERMETURE Monsieur le Maire, Michel Plourde, prononce le mot de fermeture.
296-2020	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE LEVER l'assemblée à 19 h 40 ADOPTÉE

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

 Michel Plourde, Maire

 Me Josée Vendette
 Directrice générale